

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES PARENTS ACCOMPAGNANT UN ENFANT EN SITUATION DE GRANDE DÉTRESSE PSYCHIQUE

Vous êtes un parent aidant d'un enfant en situation de détresse psychique, présentant un risque suicidaire ?

Dans le cadre de notre campagne *Parenthèse Parents Aidants*, vous pouvez solliciter une aide exceptionnelle de 100 € minimum pour financer des activités aidant/aidé dans les domaines du sport ou de la culture, favorisant ainsi le répit familial.

Pour bénéficier de cette aide exceptionnelle, vous devez :

- ▶ Cotiser à une institution de retraite complémentaire de KLESIA (KLESIA AGIRC-ARRCO ou CARCEPT)
- ▶ Être aidant d'un enfant en situation de grande fragilité psychique présentant un risque suicidaire

L'attribution de l'aide est soumise au respect de l'ensemble des conditions d'éligibilité précisées dans le formulaire d'inscription.

Comment faire la demande ?

Scannez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur le site <https://www.klesia.fr/aide-exceptionnelle>
Puis complétez le formulaire en ligne
et déposez les pièces justificatives demandées.
du 08/09/2026 au 15/11/2026 minuit

